

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Hiver 2018

POL8312

Mondialisation, institutions et régulation de l'économie mondiale

Professeurs : Michèle Rioux et Christian Deblock

Local : A1560 ou A3590

Disponibilité : mercredi, 14h-16h (sur rendez-vous par courriel)

Tél. : 987-3000, poste 0327 (M. Rioux) ou 4597 (C. Deblock)

rioux.michele@uqam.ca

deblock.christian@uqam.ca

"Le chemin qui a finalement prévalu pour construire la mondialité est la voie économique. Toutes les tentatives pour instituer politiquement des internationales du genre humain se sont soldées par des faillites cinglantes."

(Gérard Kébadjian, *L'économie mondiale. Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Paris, Seuil, 1994)

Descriptif :

Le séminaire porte sur les principaux problèmes et enjeux économiques et politiques posés par la régulation de la mondialisation ainsi que sur le rôle joué par les grandes institutions internationales. Il aborde les différentes dimensions de la mondialisation, les différentes institutions et organisations de sa régulation et les différents niveaux de l'action collective. La mondialisation et sa régulation seront étudiées dans une perspective à la fois historique, théorique et pratique.

Orientation générale du séminaire

La globalisation est venue changer radicalement notre manière d'aborder les relations et la coopération économiques internationales.

L'ordre économique international a été construit après la Seconde Guerre mondiale autour des États. Les grandes institutions économiques internationales furent mises en place à l'époque avec le double objectif d'ordonner le développement de l'économie mondiale et d'ancrer l'interdépendance économique dans la règle de droit, l'égalité de traitement et la solidarité. Trois institutions furent particulièrement représentatives de cette vision : le GATT – même s'il s'agit d'un accord –, le FMI et la Banque mondiale. Chacune d'elles avait son mandat spécifique, son « département » de l'économie mondiale serait-on tenté de dire : la libéralisation ordonnée des marchés pour le GATT, la stabilité monétaire et financière des marchés, et l'intégration des pays en développement pour la Banque mondiale.

Le système était loin d'être parfait mais il avait pour lui le double mérite d'institutionnaliser la coopération et de lier la sécurité économique des États à leurs propres engagements internationaux. Par contre, la régulation des marchés était renvoyée aux États eux-mêmes, autrement dit aux institutions et aux politiques nationales. C'était la première faille de ce système. La seconde tenait au fait que le système était d'abord orienté vers le développement de l'économie mondiale, étant entendu qu'il ne devait pas y avoir d'incompatibilité entre ce développement et les politiques nationales. Il en avait encore une troisième : les pays en développement n'y ont jamais vraiment trouvé leur place, sinon qu'au travers du traitement spécial qui leur fut reconnu.

Avec la mondialisation qui s'amorce dans les années 1980, ces failles sont devenues plus évidentes encore. La coopération fut alors orientée de manière à faciliter le développement de l'économie mondiale tandis que, de leur côté, les politiques nationales furent orientées vers l'intégration dans l'économie mondiale, et ce au détriment des systèmes nationaux et des solidarités collectives. Au cours de cette période, trois phénomènes furent particulièrement représentatifs de ces nouvelles tendances : les marchés financiers, désormais libérés, imposent leurs contraintes, les accords commerciaux régionaux prolifèrent, et ce au détriment du système commercial multilatéral, et les courants économiques internationaux se déplacent, entraînant de nouvelles fractures dans leur sillage. Les crises se succèdent également, prenant toujours tout le monde par surprise : crise de la dette dans les années 1980, crise des balances des capitaux dans les années 1990, et finalement, crise des produits dérivés dans les années 2000.

La mondialisation s'inscrit dans la continuité de l'internationalisation. Alors que l'internationalisation nous renvoie à l'extension des activités des entreprises hors des frontières, la mondialisation nous renvoie, quant à elle, à l'extension de ces activités à l'échelle du monde. On peut y voir une nouvelle étape dans un long processus historique, lui-même facilité par les changements technologiques et encouragé par les États eux-mêmes, d'ouverture et de rapprochement des économies nationales qui irait en s'accroissant toujours davantage. La globalisation est d'une autre nature. Il y a non seulement accélération de cette tendance, mais aussi changement qualitatif dans les modalités de fonctionnement de l'économie mondiale. Celle-ci n'apparaît plus comme

un espace d'interdépendance, mais comme un espace d'interconnexion. Trois phénomènes conjuguent ici leurs effets. Tout d'abord, la libre circulation des capitaux et l'intégration des marchés financiers ; ensuite, la transnationalisation des activités des entreprises et le développement qui l'accompagne des chaînes de valeur mondiales ; enfin, les nouvelles technologies de l'information et des communications qui transforment notre rapport au temps et à l'espace.

La distinction qu'introduit Guy Rocher¹ entre internationalisation, mondialisation et globalisation est fort heureuse, et nous la conserverons, non seulement parce qu'elle nous permet de rendre compte des changements successifs dans l'économie mondiale depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi des problèmes particuliers que rencontre sa gouvernance. Nous sommes entrés dans l'ère de la globalisation, et avec celle-ci il ne s'agit plus seulement de réguler les interdépendances comme on ambitionnait de le faire après la Guerre en mettant en place des organisations spécialisées, ni même de faciliter l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale comme au temps de la mondialisation et des codes de conduite, mais de repenser désormais l'action et les solidarités collectives dans un monde que l'économie est en train moins d'unifier et d'intégrer que d'interconnecter.

C'est le sens et l'orientation que nous voulons donner à ce séminaire.

¹ Guy Rocher, « La mondialisation : un phénomène pluriel », dans Daniel Mercure (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et De Boeck Université, 2001, p. 17-31.